

FORMATION TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



PROJET PÉDAGOGIQUE

Edition de Juin 2018

**Institut Régional
du Travail Social**
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie – 51100 Reims
tél : 03 26 06 22 88
fax : 03 26 06 82 56

irtca@irts-ca.fr
www.irts-ca.fr

- SOMMAIRE -

Préalable	Page 1
I - Le métier	Page 2
1 - Les débuts	
2 - Les réformes	
3 - L'avenir de la profession	
II - Approche générale de la formation TISF à l'IRTS CA.....	Page 4
1 - La formation théorique	
2 - La formation pratique	
3 - Les épreuves de certification	
III - Modalités pédagogiques spécifiques	Page 10
1 - De l'admission à la certification	
2 - Les partenaires	
3 - Les différents parcours de formation	
Conclusion	Page 13

Préalable

L'Institut Régional du Travail Social de Champagne Ardenne a obtenu l'agrément pour dispenser la formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale le 9 octobre 2002¹.

Suite au contrôle pédagogique diligenté par la DRJSCS en octobre 2014, l'actualisation du dossier de déclaration préalable, transmis le 31 mars 2015, a été qualifié d'un travail abouti n'appelant pas de remarques particulières.

Dans le cadre du décret n°2017-537 et de l'arrêté du 7 juin 2017 relatif à l'agrément des établissements de formation, l'opportunité d'apporter quelques ajustements au projet pédagogique de 2015 souligne notre engagement qualité et notre inscription dans une démarche d'amélioration continue.

Cette formation permet de répondre à un besoin existant dans les structures de l'aide à domicile pour des activités traditionnelles de TISF mais aussi dans le cadre de la protection de l'enfance et au sein des diverses structures du champ médico-social œuvrant au service des familles et des personnes en situation de handicap, de dépendance passagère ou permanente.

Depuis la première promotion de 2002, l'IRTS a contribué à la certification de 131 personnes sur les 136 candidats présentés au Diplôme d'Etat de TISF² et la 15^{ème} promotion d'apprenants sera accueillie en septembre 2018.

¹ Dernière demande d'autorisation : novembre 2007

² Au 30 mai 2018

I - Le métier

Ce métier du travail social trouve sa source auprès des aides familiales apparues il y a presque 150 ans puis s'est fait connaître sous l'appellation travailleuse familiale pour se préciser avec la double réforme du diplôme de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale.

1) Les débuts :

Le premier service d'aide à domicile, fondé par le Père Pernet en 1865, missionnait des religieuses comme aides familiales afin « d'éduquer *les mères de famille pour devenir de bonnes chrétiennes* ».

Puis en 1920, Mme Violet crée l'association d'aide aux mères de famille pour « *Seconder les mères courageuses qui assument la tâche d'élever une nombreuse famille en leur procurant l'aide effective de femmes dévouées faisant avec elles ou à leur place si leur santé les en empêche, toutes les besognes que comportent un ménage et les soins aux enfants* ».

En 1949, Le titre d'aide familiale est remplacé par travailleuse familiale et le premier certificat formalise ainsi la profession et la formation (consacrée à la cuisine, la couture et l'entretien du logement).

En octobre 1967, une circulaire précise le rôle éducatif et préventif en invitant la travailleuse familiale à délimiter son champ d'action à la famille et à l'enfant.

C'est le décret du 15 février 1974 qui l'institue comme travailleur social du domicile « *Elle assure à domicile des activités ménagères et familiales soit au foyer de mères de famille qu'elle aide ou qu'elle supplée, soit auprès de personnes âgées, infirmes ou invalides* ». A partir du domicile, son action devait notamment contribuer à maintenir ou à rétablir l'équilibre familial, accomplir les diverses tâches ménagères qu'exige la vie quotidienne et assurer la surveillance des enfants.

La loi de 1975 sur l'Aide Sociale à l'Enfance inscrit la travailleuse familiale dans le champ de l'action sociale. Le cadre de la protection de l'enfance amène la travailleuse familiale à intervenir pour une action socio-éducative dans les familles alors que l'intervention d'une aide ménagère sera privilégiée s'il n'y a pas de problèmes sociaux. De nouveaux besoins sociaux sont également apparus, en particulier l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité ou d'exclusion. La prise en charge de ces nouvelles situations conduit la travailleuse familiale à ancrer davantage son action dans le travail social, en partenariat avec les autres travailleurs sociaux. Des offres d'emploi ont ainsi commencé à se développer en dehors des services traditionnels d'aide aux familles.

2) Les réformes :

La nécessité d'un changement plus radical s'est finalement imposée et une profonde mutation se concrétise en 1999 par une réforme à triple incidences : le nom de la profession, la définition professionnelle et le processus de formation initiale.

Le certificat de travailleuse familiale se transforme en Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF) avec deux années de formation totalement réorganisées, accessible en voie directe, ouverte aux hommes et un diplôme homologué de niveau IV.

Le passage de TF à TISF traduit la volonté de modifier l'image et d'élargir les champs d'action : **Technicien** pour signifier que le TISF maîtrise un ensemble de techniques (ménagères, relationnelles, éducatives et méthodologiques) qu'il est capable de sélectionner et d'utiliser selon l'analyse de la situation. **L'Intervention sociale**, à situer dans le cadre de l'aide à la personne, pose cette intervention de proximité (partager des activités du quotidien au domicile) comme un mouvement qui part du sujet et doit rester à son service (logique de projet et de contrat visant à faire émerger le désir de changer chez une personne actrice) et **familiale** pour marquer l'attachement à ce secteur.

Le DETISF atteste les compétences acquises pour effectuer une *intervention sociale préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants*.

Le titulaire du Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale intervient auprès de « *familles, de personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, de personnes âgées ou de personnes handicapées, soit à domicile, soit en établissement ou service s'inscrivant dans les politiques d'action sociale* ».

En tant que **travailleur social**, il participe à la mise en œuvre des politiques d'action sociale et de la politique familiale dans le cadre d'une **action sociale de proximité**, c'est-à-dire toute action, toute relation dirigée vers des individus, des familles ou des groupes, à domicile et à partir du domicile³.

« *Si le lieu principal d'intervention du TISF est le domicile, celui ci doit être compris au sens large de lieu habituel de vie, tels que peuvent l'être les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (MECS, CHRS ou EHPAD par exemple). Dans ce cadre, les compétences des TISF doivent permettre d'améliorer la qualité de la prise en charge des résidents.* »⁴.

Ses fonctions s'organisent selon des objectifs définis préalablement dans un **projet d'intervention**. Leurs réalisations reposent sur la construction et le développement **d'une relation d'aide**, dans le lieu de vie de la personne aidée et son environnement immédiat, pour **reconquérir une autonomie, donner ou redonner un sens** aux événements de la vie quotidienne, en s'appuyant sur son histoire et les valeurs culturelles qu'elle a reçues.

La dernière réforme du DE TISF en 2006 présente les fonctions de la profession :

- **Fonction d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation du projet individualisé** : le TISF contribue à l'élaboration du projet d'établissement ou de service, communique avec les responsables de l'établissement ou du service et les autres intervenants, contribue à l'évaluation de la situation et des besoins de la personne ou du groupe, élabore, met en œuvre et évalue le projet individualisé.
- **Fonction d'accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne** : le TISF réalise en suppléance ou aide à réaliser les activités de la vie quotidienne, transmet des savoir-faire et favorise leur apprentissage, accompagne les personnes dans l'appropriation de leur cadre de vie, assure la sécurité des personnes et conseille en matière de gestion du budget quotidien.
- **Fonction d'aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté** : le TISF informe les personnes sur leurs droits et leurs devoirs, oriente vers les structures compétentes, assure la médiation entre personnes, groupe de personnes, familles et institutions, accompagne les personnes dans leurs projets personnels (projets de vie, loisirs, vacances) ou professionnels. Il contribue à la mise en œuvre du projet d'insertion ou d'intégration et contribue à la mise en œuvre et au développement d'actions collectives.
- **Fonction de participation au développement de la dynamique familiale** : le TISF accompagne et aide à l'exercice de la fonction parentale, aide les parents à accueillir et prendre soin du nourrisson, accompagne les personnes en fin de vie, accompagne la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial, propose des actions adaptées et informe sur les mesures de protection juridique relatives aux personnes vulnérables.

³ Réflexion issue d'un groupe de travail de la DAS - mai 1998.

⁴ Circulaire de la Direction de l'Action Sociale du 23 septembre 1999.

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale « *Effectue une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social* » (Annexe 1 de l'arrêté du 25 avril 2006).

Le TISF doit être capable de transmettre les savoir-faire essentiels en faisant avec les personnes les tâches de la vie quotidienne, en se situant dans une relation de confiance pour atteindre un objectif.

Il doit choisir la façon de le « faire », c'est-à-dire :

- « faire à la place » pour contenir ce qui est déstructuré et soutenir ce qui est trop lourd,
- « faire avec » pour encourager et transmettre,
- « faire faire » pour permettre à la personne de prendre sa place et obtenir une réassurance,
- « et laisser faire » pour se reconstruire,

Le TISF intervient donc « *au domicile habituel ou de substitution des intéressés dans leur environnement proche ou en établissement* » pour mener sa mission, il élabore son intervention avec la personne aidée, en collaboration avec l'équipe de travail et son encadrement, en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes et conformément à un mandat, dans le cadre du projet de service.

3) L'avenir de la profession :

En décembre 2013, à la demande de la DGCS⁵, le rapport final sur *l'évaluation de la réingénierie de 10 diplômes d'état de travail social* (intégrant l'étude du DETISF menée en 2010) a été rendu.

Une nouvelle architecture des diplômes de travail social semble se profiler. Ce chantier constitue une opportunité à saisir pour valoriser les spécificités, renforcer l'attractivité et mieux faire connaître une profession qui doit encore et toujours affirmer son identité professionnelle, malgré des qualités reconnues.

Il faut espérer que l'avenir permettra aux TISF de sortir de l'ombre.

II – Approche générale de la formation TISF à l'IRTS-CA

Conformément au référentiel de formation (décret n° 2006-250 du 01 mars 2006 et arrêté du 25 juin 2006 relatif au DETISF), la formation préparant au diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est dispensée sur une amplitude de 21 mois. Elle comporte 950 heures d'enseignement théorique et 1 155 heures de stage.

La formation vise à l'acquisition d'une technicité, gage de reconnaissance professionnelle, sanctionnant l'acquisition de connaissances, de compétences et méthodes de travail qui seront attestées par la réussite au diplôme d'Etat de TISF.

Elle a été conçue pour que, lors de la première année les apprenants puissent se repérer et se positionner au regard du métier, c'est à dire :

- Identifier les contours du métier,
- Acquérir des connaissances et développer des compétences et des techniques pédagogiques pour permettre l'autonomie des personnes dans leur quotidien,
- Découvrir l'environnement social et professionnel, être capable de comprendre les populations et identifier les situations à risques,
- Confirmer son choix professionnel,

⁵ Direction Générale de la Cohésion Sociale

Et pour que, lors de la seconde année les apprenants puissent s'engager et se professionnaliser, c'est à dire :

- Approfondir les compétences méthodologiques et relationnelles,
- S'initier à la méthodologie de projet,
- Développer les capacités d'analyse,
- S'inscrire dans un travail partenarial avec une éthique professionnelle,
- Valider ses compétences par la certification,

1) La formation théorique :

Alimentée par des contenus d'enseignement puisés dans les « modules de formation transversaux qui fondent la culture professionnelle et les savoir-faire communs à l'ensemble des travailleurs sociaux ⁶», la formation se décline en six domaines à savoir :

- Domaine de Formation 1 : Conduite du projet d'aide à la personne,
- Domaine de Formation 2 : Communication professionnelle et travail en réseau,
- Domaine de Formation 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne,
- Domaine de Formation 4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne,
- Domaine de Formation 5 : Contribution au développement de la dynamique familiale,
- Domaine de Formation 6 : Accompagnement social vers l'insertion.

Soit, de manière plus explicite :

⇒ **DF1 : la conduite du projet d'aide à la personne (270h) :**

Le premier domaine de formation est centré sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projet individualisé ou de projet d'action collective.

Les compétences visées sont :

- Evaluer la situation et les besoins des personnes.
- Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis.
- Mettre en œuvre le projet individualisé.
- Evaluer le projet individualisé.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives.

Ce domaine se décline en neuf modules (de 30 heures) repartis sur les deux années de formation :

- Six modules (180 heures) en première année qui vont permettre différentes approches de l'être humain, de son développement, ses appartenances et ses particularités. Les politiques et les dispositifs d'aide et d'action sociale sont également présentés et, de manière plus spécifique, le contexte de l'intervention du TISF aussi bien en institution qu'au domicile.
- Trois modules (90 heures) en deuxième année principalement axés sur la méthodologie du projet, la culture professionnelle et l'identification des spécificités du métier : « apprendre à travailler ensemble, différents et complémentaires⁷ ».

L'initiation à la conduite de projet se réalise aussi lors des séquences de stage sur site qualifiant, avec un temps particulier pour soutenir le processus de professionnalisation et vérifier l'appropriation des apports lors de la visite de stage. C'est à partir de cette alternance que les étudiants peuvent élaborer les diverses pièces constituant le Dossier de Pratique Professionnelle (DPP) à savoir, le parcours de professionnalisation, la fiche sur le métier de TISF et un projet d'intervention.

⁶ Cf. Projet pédagogique IRTS-CA décembre 2014 p3

⁷ Cf. Projet pédagogique IRTS-CA décembre 2014 p3

⇒ **DF2 : La communication professionnelle et le travail en réseau (100h)**

Le second domaine de formation est relatif à la communication professionnelle et au travail en réseau. Il apporte aux apprenants des bases théoriques sur les supports et les enjeux de la communication et du travail en équipe. Il leur procure également des connaissances sur la rédaction d'écrits professionnels et sur l'utilisation des technologies de l'information.

Les compétences à développer sont :

- Elaborer, gérer et transmettre de l'information.
- S'inscrire dans un travail d'équipe.
- Etablir une relation professionnelle.
- Assurer une médiation.
- Développer des actions en partenariat et en réseau.

Ce domaine est impulsé dès le début de la formation pour se consolider au milieu de la seconde année :

- Deux modules (40 heures) en première année, initié dès les premiers jours de formation, pour éclairer la notion de relation (avec les collègues, les partenaires et les bénéficiaires). Puis, pour permettre aux apprenants de développer leurs capacités d'expression, des apports sur la méthodologie de l'écrit et de l'oral sont dispensés.
- Deux modules (60 heures) en seconde année pour permettre de s'inscrire dans un travail d'équipe, de partenariat, et affiner son positionnement professionnel au sein du travail social.

Même si aucun temps de formation pratique n'est référé à ce domaine, les apprenants peuvent consolider leurs compétences durant les séquences de stage.

⇒ **DF3 : la réalisation des actes de la vie quotidienne (150h)**

Le troisième domaine de formation concerne la réalisation des actes de la vie quotidienne dans son aspect les plus techniques (concernant la cuisine, l'entretien du linge et du logement...). Ce domaine de formation apporte également aux apprenants des connaissances en matière de soin, d'hygiène (notamment pour le jeune enfant) et de sécurité.

Les compétences attendues sont :

- Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne.
- Contribuer au respect de l'hygiène.
- Favoriser la sécurité des personnes aidées.

Ce domaine permet d'acquérir les « savoir-faire » autour des activités de la vie quotidienne qui sont les supports privilégiés de l'intervention professionnelle. Il se décline en :

- Quatre modules (120 heures) au cœur de la première année pour aborder les savoir-faire indispensables à la profession dans les domaines relatifs à l'hygiène et la santé du jeune enfant, l'alimentation ainsi que l'entretien du linge.
- Un module (30 heures) en seconde année lié au logement propose une approche réflexive sur le lieu de vie en complément des différentes techniques d'entretien que tout TISF doit maîtriser.

⇒ **DF4 : la transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne (150 h)**

L'accompagnement de la personne vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne nécessite, chez l'apprenant, une maîtrise des savoir-faire précédemment évoqués mais implique également l'art d'apprendre. Le quatrième domaine de formation est centré sur les compétences nécessaires à la transmission des habiletés et à une forte dimension éducative. Ce domaine de formation apportera également aux candidats des connaissances en matière de gestion de budget.

Les compétences prévues sont :

- Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage.
- Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie.
- Conseiller sur la gestion du budget quotidien.

La formation théorique à l'IRTS se décompose en quatre modules répartis sur les deux années, à savoir :

- Trois modules (90 heures) en première année permettant deux semaines d'approche ludique et socialisante par la médiation éducative (capacité d'entrer en relation avec l'autre par le théâtre, le chant, le conte...) ainsi qu'une mobilisation plus particulièrement axée sur les expériences de stage. De l'analyse de pratique pour réfléchir et comprendre cette fonction pédagogique autour du quotidien ainsi qu'une visite de stage complètent ce programme.
- Deux modules (60 heures) en seconde année permettant d'approfondir les dimensions pédagogiques relatives au budget et à la cuisine.

Ce domaine de formation comprend une séquence de stage. Elle est positionnée en première année de formation et représente un lieu de construction de compétences exigeant l'articulation avec le domaine précédant (DF3 - Réalisation des actes de la vie quotidienne).

⇒ **DF5 : la contribution au développement de la dynamique familiale (150h)**

Le cinquième domaine de formation repositionne les étudiants par rapport au groupe familial. Il apporte les connaissances nécessaires à l'accompagnement de la cellule familiale dans les situations de crise et pour soutenir la parentalité. Il permet également de mieux comprendre les grandes orientations de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les compétences à développer sont :

- Aider et soutenir la fonction parentale.
- Accompagner la cellule familiale dans des situations de modifications importantes de la vie.
- Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance.

Ce domaine se décline en quatre modules répartis sur l'ensemble de la formation :

- Un module (30 heures) en première année permettant une approche de la famille.
- Trois modules (90 heures) en seconde année afin d'approfondir la thématique familiale, la protection de l'enfance et mener toutes réflexions sur l'intervention et la spécificité du TISF dans ce contexte privilégié de la famille.

Une séquence de stage, en début de seconde année de formation, offre un terrain d'expertise judicieux pour que les stagiaires se confrontent et analysent les diverses situations familiales dans lesquelles ils sont amenés à intervenir.

Les apprenants bénéficient de 30 heures d'accompagnement collectif en 2nd année de formation pour une préparation optimale aux épreuves de certification.

⇒ **DF6 : l'accompagnement social vers l'insertion (130 h)**

Le sixième domaine de formation est relatif à l'accompagnement social vers l'insertion. Il apporte aux candidats les connaissances nécessaires pour agir avec des personnes concernées par les phénomènes d'exclusion.

Les compétences attendues sont :

- Informer et orienter vers des services adaptés.
- Accompagner les personnes dans leurs démarches.

A travers une séquence de stage dès la première année de formation, les apprenants peuvent côtoyer diverses situations d'exclusion et repérer les dispositifs existants pour permettre la réinsertion des personnes. Pour accompagner cette démarche, quatre modules amènent des éclairages qui se déclinent en :

- Un module (30 heures) en première année pour identifier les politiques et dispositifs de lutte contre l'exclusion.
- Trois modules (90 heures) sur la seconde année pour comprendre les processus de rupture, réfléchir sur la déviance, la discrimination et découvrir les dispositifs de solidarité sur le territoire.

L'apprenant dispose de 10 heures pour effectuer des recherches personnelles et complémentaires sur les thématiques de ce domaine de formation.

2) La formation pratique

Fort du principe d'alternance, ce sont plus de 70 sites qualifiants qui participent à la socialisation professionnelle des stagiaires TISF durant les 1 155 heures de formation pratique.

Reparti en une semaine de découverte (35 heures) et 4 séquences de huit semaines (soit 4 X 280 heures) référées transversalement aux domaines de formation 1, 4, 5 et 6, le calendrier de la formation pratique se décline sur la base de :

En première année :

- 8 semaines permettant de développer prioritairement des compétences pour s'inscrire dans des actions d'**accompagnement social vers l'insertion** (DF 6 /140 h).
- 8 semaines pour s'inscrire dans des actions d'accompagnement de proximité afin de développer prioritairement des compétences pour **transmettre des savoirs et techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne** (DF4).
- 1 semaine complémentaire référée, au choix, aux domaines de formation 1, 4, 5 ou 6 pour **découvrir** un territoire, **approfondir** une réflexion ou **consolider** des compétences. Celle-ci sera réalisée avant, après ou entre les 2 périodes précédemment évoquées, en fonction des besoins de l'apprenant et en concertation avec son formateur référent, sous les mêmes conditions de mise en stage.

En deuxième année :

- 8 semaines de stage prioritairement axées sur des actions d'accompagnement de la cellule familiale (au quotidien, dans des situations de crise, dans le soutien de la fonction parentale, dans des actions de prévention et/ou de protection de l'enfance...) pour **contribuer au développement de la dynamique familiale** (DF5/175h).

- Et 8 semaines permettant de participer activement à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de projets. Cette dernière séquence de formation sur site doit permettre au stagiaire de valider des compétences dans **la conduite du projet d'aide à la personne** (DF1).

Avant le départ en stage, l'apprenant définit ses centres d'intérêt et intentions au regard des objectifs généraux des référentiels de compétences 1, 4, 5 et 6 en privilégiant celui concerné prioritairement pour la séquence. L'opportunité de proposer une transversalité entre les 4 domaines de formation permet au stagiaire de conforter sa place d'acteur dans la mesure où, sur l'ensemble de sa formation sur site, les contraintes réglementaires sont respectées (420 heures pour les DF1 et 4, 175h pour le DF5 ainsi que 140 h pour le DF6). C'est à l'apprenant de prioriser ses choix ; puis il soumet la proposition au formateur IRTS qui valide le projet.

Ce pré-projet de stage est ensuite négocié avec le site d'accueil afin de lui donner sa consistance et ses modalités de réalisation tenant compte des spécificités de la structure.

Le projet finalisé s'intègre dans le « **portfolio** » de l'apprenant dans lequel sont réunis tous les documents relatifs au stage. Servant à visualiser le fil conducteur des apprentissages, cet outil permet une traçabilité et une valorisation de la progression de l'apprenant qui ne peut que l'aider dans son cheminement professionnel.

3) Les épreuves de certification

Chaque domaine de compétence est validé séparément, sans compensation des notes. Un domaine est validé si le candidat obtient une note (ou une moyenne des notes) au moins égale à 10 sur 20. Certaines épreuves sont organisées par l'établissement de formation, selon un règlement déposé dans le cadre du dossier d'agrément et conforme au référentiel de certification⁸. Celui-ci est communiqué aux apprenants dès leur entrée en formation. D'autres épreuves sont organisées par le représentant de l'Etat dans la région (DRDJSCS⁹).

⇒ Concernant la validation du **premier domaine** relatif à la conduite de projet, l'alternance est particulièrement importante puisqu'elle conduit à une **notation conjointe** de la pratique professionnelle du candidat par le site qualifiant et par le centre de formation sur ses compétences en matière de méthodologie de l'intervention. Cette évaluation se déroule à l'IRTS à l'issue du dernier stage, en présence de l'apprenant, de son référent professionnel et du responsable de la formation ou d'un formateur.

D'autre part, la DRDJSCS Grand Est (antenne de Chalons en Champagne) est chargée d'organiser une seconde épreuve : l'évaluation d'un **Dossier de Pratiques Professionnelles** par un jury qui procède à la notation de l'écrit puis d'un oral.

⇒ La validation du **deuxième domaine** relatif à la communication professionnelle et au travail en réseau est organisée par l'IRTS. Elle consiste en une **épreuve orale** permettant aux candidats de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires.

⇒ Le mode de validation du **troisième domaine** sur la réalisation des actes de la vie quotidienne s'effectue au cours de la formation par un **contrôle continu** (5 évaluations) organisé par l'IRTS.

A l'issue des quatre modules de trente heures portant sur le suivi de la mère et de l'enfant, la cuisine, l'entretien du linge et l'aménagement du cadre de vie, les étudiants sont soumis à différentes épreuves, par exemple :

- Un projet autour de la santé (épreuve collective)
- Une épreuve pratique en couture (customisation d'un vêtement) ,
- Une épreuve pratique de cuisine,
- Une étude de cas pour l'entretien du cadre de vie,
- Un contrôle de connaissance sur l'ensemble des thématiques abordées dans ce domaine.

⁸ Annexe 2 de l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au DETISF/ Cf. règlement des épreuves de certification

⁹ Direction Régionale et départementale de la Jeunesse, des Sport et de la Cohésion Sociale.

Chaque épreuve est évaluée par un formateur et/ou par un professionnel (TISF ou CESF), sous la responsabilité du responsable de formation, la moyenne des notes de ces cinq épreuves constitue la note finale reportée sur le livret de formation.

- ⇒ La validation du **quatrième domaine** concernant la transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne s'effectue lors d'une **épreuve orale** de vingt minutes organisée par l'IRTS. A partir d'une situation de la vie quotidienne choisie durant un stage, les étudiants disposent de dix minutes pour présenter et analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative. Il s'agit d'exposer une intervention mise en œuvre pour développer l'autonomie d'une personne dans le quotidien.
- ⇒ La DRDJSCS Grand Est (antenne de Chalons en Champagne) organise la validation du **domaine cinq** relatif à la contribution au développement d'une dynamique familiale. Il s'agit d'une **épreuve écrite** de trois heures permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille.
- ⇒ Le mode de validation du **sixième domaine** portant sur l'accompagnement social vers l'insertion est une **épreuve écrite** de deux heures organisée par l'IRTS. A partir d'une situation donnée, les candidats doivent présenter les dispositifs ainsi que les services pouvant être sollicités et proposer un accompagnement social adapté.

C'est à l'Etat (DRDJSCS), de valider l'ensemble des notes, de communiquer la liste des candidats admis et de délivrer le diplôme.

III – Modalités pédagogiques spécifiques

1 - De l'admission à la certification

Après avoir été admis¹⁰, ce sont quinze apprenants (liste quota) qui s'engagent, chaque année, dans un processus de formation. Pour les accompagner, l'IRTS s'appuie sur le responsable de la formation qui a la particularité d'assumer également la fonction de formateur « référent de parcours¹¹ » et sur une équipe élargie composée de formateurs permanents (9 personnes), de vacataires universitaires ou professionnels (57 personnes).

Au-delà des ressources pédagogiques mobilisables par et pour toutes les personnes en formation à l'IRTS (centre de documentation, centre de ressources informatiques, salles de cours équipées de Tableaux Blancs Interactifs.), les apprenants sont invités à s'inscrire dans une démarche collective pour construire leur professionnalité. Pour ce faire, l'IRTS-CA propose :

Le parcours personnalisé de l'apprenant :

Ce « témoignage » se construit par étapes pour donner sens à un **parcours de professionnalisation**. Dès l'admission, l'apprenant rend compte par écrit de ses motivations pour le métier. Puis, en tout début de cursus, l'apprenant précise les raisons qui l'amènent à vouloir suivre la formation, ses attendus et les moyens qu'il se donne pour les atteindre. Après une première année, l'apprenant est invité à présenter son bilan et les orientations de son projet de deuxième année à ses pairs (par groupe de 4/5 apprenants) et à un formateur. Nourri des échanges de cette commission, l'apprenant peut ajuster les orientations de sa seconde année pour acquérir les compétences requises à l'exercice du métier et affiner sa posture professionnelle. En fin de formation, l'apprenant va ainsi aisément

¹⁰ Cf. Règlement d'admission

¹¹ Cf. Projet pédagogique IRTS-CA Décembre 2014, p 4

retracer son cheminement et sa progression durant les deux années et alimenter son Dossier de Pratique Professionnelle¹².

Les premiers jours de formation pour se connaître et s'installer :

L'**accueil** a été conçu pour créer une dynamique constructive entre les apprenants. A partir d'exercices encadrés par un professionnel des arts du spectacle et la responsable de la formation ou un formateur chargé du suivi des étudiants, chacun se prépare à entrer en relation et communiquer avec ses pairs. Ces deux premières journées posent le principe que c'est avec l'autre que l'accompagnement en travail social se construit. Puis, une journée de présentation générale de la formation avec ses enjeux, ses exigences et son déroulement suivi d'un moment d'échange avec les apprenants de deuxième année permet de poser un cadre rassurant.

Le document de référence :

Chaque apprenant en formation TISF reçoit un « **livret d'accueil** » précisant l'organisation de son année (planning prévisionnel des cours, échéancier des évaluations...) ainsi que tous les documents, référentiels et procédures nécessaires à la lisibilité de son parcours.

La formalisation de l'alternance :

Pour construire les compétences requises à leur future fonction, outre la formation théorique, les apprenants sont accompagnés sur les sites qualifiants par des référents professionnels. Afin de renforcer la collaboration entre l'IRTS et ces partenaires, l'apprenant dispose d'un « **portfolio** » qui regroupe son parcours de formation pratique, son projet, le référentiel de la séquence sur site, les conventions de stage, les évaluations et un carnet de bord. Ces fiches hebdomadaires présentent, sous la plume de l'apprenant, une situation rencontrée et son analyse et/ou une tâche effectuée et son intérêt en rapport avec le projet et le référentiel de stage. Le référent professionnel et le formateur peuvent ainsi apprécier le travail réflexif mené et commenter chaque semaine réalisée. Cela doit aider l'apprenant à prendre conscience de ses progrès et à tenir informé de son évolution les personnes responsables de son encadrement.

Le portfolio est aussi un support privilégié pour alimenter les séances d'analyse de situation professionnelle et de suivi de projet de formation durant les semaines de regroupement.

De plus, c'est un excellent moyen d'apprécier les capacités rédactionnelles des apprenants pouvant permettre de les inviter à s'inscrire au « projet voltaire¹³ » si les faiblesses sont identifiées.

La participation active de l'apprenant pour les préparations aux épreuves certificatives :

Pour obtenir son diplôme, le candidat doit valider 6 domaines de compétences et se soumettre à de multiples épreuves. Toujours perçues comme des étapes stressantes, l'organisation proposée au sein de la filière permet aux apprenants d'endosser le rôle d'**évaluateur** pour dédramatiser la fonction et en cerner les finalités.

Pour la préparation des épreuves écrites, les apprenants sont mis dans les conditions de l'examen, avec des sujets proposés les années précédentes. Puis, en tant que **correcteur**, chacun doit évaluer la copie d'un autre apprenant, à partir d'une grille de correction fournie.

Pour la préparation des différents oraux, chacun leur tour, ce sont les 2 apprenants qui apprécient la prestation proposée par l'un des leurs à partir des critères de l'épreuve. L'enjeu est de les mettre face aux réalités de leur production et prestation pour mieux comprendre et apprécier les attendus. Animées par le responsable de la formation ou un formateur, ces séquences pédagogiques sont conçues comme des temps de valorisation et de mises en confiance de l'apprenant.

¹² Cf. Règlement des épreuves de certification : DC1 / le parcours de professionnalisation est une pièce constitutive du DPP

¹³ C'est une plateforme internet de formation à l'orthographe

L'enquête de satisfaction pour améliorer les prestations :

« L'ambition pédagogique de l'IRTS Champagne Ardenne est de situer la personne en formation au cœur du dispositif pédagogique, dans un projet de développement, voire de changement dans ses capacités à être « agent, acteur, auteur ¹⁴».

Soucieuse de faire évoluer le dispositif, les apprenants de cette filière ont pu, depuis 2010, donner leur avis chaque année sur la formation.

Ces **enquêtes de satisfaction** ont permis d'ajuster les modalités pédagogiques, notamment par la création du portfolio pour améliorer la mise en œuvre de l'alternance ou en consolidant l'offre de formation avec un module d'analyse de pratique.

Un bilan d'activité pour le Comité Technique et Pédagogique :

Chaque année, un **bilan d'activité** est réalisé pour faire le point sur la formation. Y sont consignés les effectifs de la formation, les points forts de l'année écoulée et les résultats au diplôme.

2 - Les partenaires :

Il a été évoqué précédemment plus de soixante dix sites qualifiants qui participent à la transmission et à l'acquisition des compétences des apprenants. Leur collaboration est précieuse, le mode opératoire de l'alternance est largement souligné dans les formations et reste un des fleurons du travail social. Un bon nombre de « référents professionnels » mettent en évidence le bénéfice d'accueillir des stagiaires. L'accompagnement du cheminement d'un étudiant impose un travail de réflexion aux équipes, une prise de recul profitable pour les professionnels de terrain qui s'inscrivent dans une démarche de recherche stimulante. C'est aussi réviser sa pratique, éviter que s'installe la routine et s'inscrire dans une dynamique continue. Certains apprécient le fait d'être dans une posture de transmission de compétences participant à la maturation professionnelle d'un apprenant en lien étroit avec les évolutions du métier.

Finalement c'est autour de la rencontre entre le centre de formation, l'apprenant et le terrain professionnel que la professionnalisation se construit, et chacun a un rôle à jouer dans ce processus.

Par ailleurs, fort de cette coopération, les référents professionnels sont sollicités pour les épreuves de sélection TISF, de certification du DETISF et bien sûr, pour transmettre leurs connaissances et partager leur expertise en tant que vacataires.

Soulignons également l'implication d'acteurs du territoire qui, par des conventions renouvelées chaque année, participent activement au processus de formation des futurs TISF :

- Une maison de quartier qui met à disposition une cuisine,
- Un lycée professionnel qui met à disposition un appartement pédagogique
- Une association d'aide à domicile chargée des enseignements spécifiques de l'hygiène alimentaire, la cuisine et l'entretien d'un logement,
- et une association locale pour les cours concernant le rôle des vêtements et l'entretien du linge.

3 - Les différents parcours de formation :

Comme précisé dans le projet pédagogique de l'institut¹⁵, les parcours de formation peuvent être personnalisés car l'apprenant peut bénéficier d'allègements, de dispenses ou d'aménagements particuliers (après une VAE, une validation partielle du DETISF ou un transfert de dossier). Dans ces

¹⁴ Projet pédagogique Décembre 2014 p 4

¹⁵ Projet pédagogique Décembre 2014 - Des parcours de formation personnalisés p 3

cas, un contrat pédagogique formalise explicitement le parcours organisé. Ainsi, dans le cadre d'un cursus clairement identifié et cadré, l'apprenant, qu'il soit étudiant, salarié ou demandeur d'emploi peut bénéficier d'une personnalisation de son parcours.

Pour autant, il y a des cheminements plus complexes qui nécessitent des adaptations, une suspension voire une interruption si un apprenant ne remplit pas les conditions requises pour passer en deuxième année ou se présenter au diplôme ; dans ce cas, sa situation est examinée par la commission d'orientation pédagogique.

Conclusion

Ce projet pédagogique de la formation « Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale » tel qu'il a été écrit, présente ce qui fait l'essentiel de la démarche de professionnalisation.

Philippe GABERAN¹⁶ pense que le processus formatif ne peut s'opérer que par le biais d'un déplacement de soi, d'un déplacement de l'autre, du regard de soi sur soi ou sur l'autre et nous nous efforçons d'offrir un contexte favorable pour permettre aux apprenants d'y parvenir.

La formation sera toujours celle des hommes et des femmes sur le chemin de la vie qui transmettent des savoirs, des techniques certes, mais avant tout des expériences pour grandir et vivre ensemble. A l'issue de son cursus de formation, le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, comme tout travailleur social, doit avoir réfléchi au sens de l'accompagnement. Notre volonté est que les apprenants soient mieux outillés pour se positionner dans les organisations qui les emploient, mieux assurés sur les questions de société, avec une meilleure maîtrise des cadres réglementaires dans lesquels ils sont amenés à exercer.

Si, comme il a été précisé dans la présentation du métier, le TISF doit être en capacité de choisir le « faire », c'est-à-dire « faire à la place » pour contenir ce qui est déstructuré et soutenir ce qui est trop lourd ; « faire avec » pour encourager, épauler et apprendre ; « faire faire » pour permettre à une personne de prendre sa place et « laisser faire » pour se reconstruire ; la formation permet à l'apprenant d'acquérir le « savoir-faire » et invite à le « faire savoir ».

¹⁶ Les Travailleurs sociaux entre certification et professionnalisation... une formation impossible, EMPAN n°95, sept. 2014